



Le jeudi 24 septembre 2015

Chers Parents,

Nous sommes heureux de vous inviter à

**l'Assemblée Générale (AG) de l'APEL de l'Ecole Notre Dame du Sacré-Coeur
qui aura lieu le**

**MARDI 6 OCTOBRE 2015 à 18h30
dans la salle de cantine (entrée côté Maternelles)**

Voici le déroulement de cette AG :

- Accueil par Mme Dominique FORTUNET et Mme Isabelle ROULAN
- Rapport moral (actions menées en 2014/2015)
- Rapport financier (bilan financier sur l'année 2014/2015)
- Approbation des comptes
- Rapport d'orientation (actions menées sur 2015/2016)
- Vote du budget 2015/2016
- Cotisations 2016/2017
- Questions diverses
- Election des membres au Conseil d'Administration

Cette réunion sera clôturée par un apéritif dînatoire.

Nous vous rappelons qu'au cas où vous ne pourriez pas y assister vous-même, vous pouvez vous y faire représenter par un autre membre qui devra être muni d'un pouvoir.

Si vous êtes membre de l'APEL, vous participez de plein droit à cette AG. Vous disposez d'une voix délibérative. Vous prenez part aux votes. Un bulletin de vote vous sera remis lors de l'accueil, après émargement de la liste de présence.

Si vous n'êtes pas membre de l'APEL, vous êtes cordialement invités !

Vous pouvez assister aux débats, seulement vous ne pouvez pas prendre part aux votes.

Vous pouvez également vous inscrire à l'Association lors de votre présentation à l'accueil, ou à l'issue de l'assemblée.

Vous savez que L'APEL ne vit et n'est représentative que grâce à notre présence, à notre engagement et à notre action.

Son souffle, son dynamisme et sa présence reposent sur nous, pour la plus grande joie de nos enfants !

Nous vous attendons nombreux à cette Assemblée Générale.

Si vous êtes volontaire et disponible, rejoignez-nous dans l'équipe, véritable moteur de notre association.

Très cordialement,

Isabelle ROULAN, Présidente
et les membres du Conseil d'Administration de l'APEL

BULLETIN DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE L'APEL 2015 – 2016

Vous êtes membre de l'APEL, et vous souhaitez participer à ses activités.

Deux solutions s'offrent à vous :

1. Vous pouvez demander à rentrer au conseil d'administration en présentant votre candidature lors des élections qui auront lieu à **l'Assemblée Générale le mardi 6 octobre 2015.**
2. Vous pouvez demander à être membre coopté d'une commission, sans appartenir au Conseil d'administration.

M. / Mme (nom, prénom) :

.....
Téléphone : **Adresse électronique** :

Parent de (indiquer le nom et la classe de votre ou vos enfants) :

.....
.....

1) est candidat à un poste au conseil d'administration de l'APEL

2) souhaite être membre coopté d'une commission*

- Pastorale
- Parents correspondants
- Animation-logistique
- Loto
- Kermesse
- Projets (aide aux projets pédagogiques, échange, voyages)
- BDI (Bureau de documentation et d'information)
- Pauses méridiennes
-

*cocher la (les) commissions qui vous intéressent

✂ -----

BULLETIN DE POUVOIR POUR LES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 OCTOBRE 2015

Si vous êtes membre de l'APEL et si vous ne pouvez être présent à l'Assemblée Générale, vous pouvez envoyer un pouvoir pour participer aux votes.

ATTENTION, ce pouvoir doit être nominatif, libellé au nom d'un membre de l'APEL.

Il n'y a qu'un seul pouvoir par famille. Aucune personne ne peut être titulaire de plus de deux pouvoirs.

Je soussigné (nom, prénom(s), domicile)

.....
adhérent de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) de l'Ecole Notre Dame du Sacré-Cœur à Courthézon donne, par les présentes, pouvoir à M/Mme.....
demeurant à..... pour me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le.....

En conséquence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous votes et, généralement, faire le nécessaire.

Fait à....., le.....

(Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ».)

IMPORTANT : Merci de découper la (les) parties de feuille qui vous intéresse(nt) et de la(les) remettre sous enveloppe au nom de l'APEL à l'accueil de l'école ou dans la boîte aux lettres APEL côté Maternelles
avant le 29 septembre 2015.